



PENSIONS CERTIFIÉES

Dans la droite ligne de ce que l'on observe un peu partout à la DGFIP, le « reporting » prend de plus en plus de place dans notre activité professionnelle.

La définition de reporting est, en résumé, « la transmission de rapports sur l'activité et les résultats d'une entreprise en vue d'aider à la prise de décisions ». De facto, c'est pousser toujours plus loin la logique des indicateurs (même « abandonnés » ou « allégés ») et de l'audit permanent de nos activités. De mauvaises langues diraient que cela occupe un temps considérable de nos cadres sup', au détriment de l'opérationnel.

Le SRE a poussé la logique encore plus loin en faisant intervenir un consultant extérieur pour faire un audit en vue d'obtenir le label « norme ISO 9001. « La norme ISO 9001 est la 1^{re} et la plus connue des normes de système de management. Elle permet d'organiser votre activité pour optimiser votre fonctionnement interne, maîtriser vos activités, détecter les signaux de votre marché, réduire vos coûts et gagner en compétitivité ». Bref, on ne voit pas trop le rapport avec un service public chargé de calculer les pensions des fonctionnaires de l'État ! Et on ne voit pas non plus l'intérêt de faire travailler un consultant extérieur quand il y a un service Risque et Audit (MRA). Évidemment, s'il s'agit de calquer notre fonctionnement sur celui du privé, cela fait sens...

Mais rassurez-vous, en conclusion, la logique reste bureaucratique : tout va très bien si les process sont respectés à la lettre, peu importe si la pension est mal calculée ! Au passage, ce consultant, âgé de 70 ans, s'est bien renseigné sur les conditions du cumul emploi-retraite. On se demande bien pourquoi.

PENSIONS VIP

Toujours au SRE, un petit rigolo avait trouvé judicieux d'intituler « pensions VIP » le calcul des pensions des A⁺⁺. Cette appellation ayant créé quelques émois chez les collègues soucieux de l'égalité de traitement de tous les dossiers, il a été précisé que cela signifiait juste « vigilance particulière » pour des pensions plus compliquées à liquider. Dans la foulée, le nom a été modifié. Rappelons quand même que les inégalités de traitement existent, la mansuétude n'est pas toujours la même pour un·e retraité·e C que pour un·e retraité·e cadre sup'. Et ne parlons pas des pensions sur mesure après un coup de fil d'un ministre. Espérons que ces pratiques font partie du passé. **La CGT défendra** toujours l'égalité de traitement pour les pensionné·e·s, avec des pensions correctement calculées.

IMPUTABILITÉ D'UN SUICIDE À LA DGFIP

Un jugement de la Cour Administrative d'Appel de Toulouse du 10 mars 2026 met en exergue la situation des personnels de la DGFIP confrontés à la dégradation des conditions de travail et aux destructions massives d'emplois. Le jugement impute aux conditions d'exercice des missions dans le service la responsabilité du suicide intervenu à la DDFIP 66 en 2017. Cette décision vient confirmer le jugement rendu en 2024 par le TA de Montpellier contre lequel la DGFIP avait fait appel. Ce verdict ne rendra pas la vie à notre collègue, mais il devrait inquiéter nos dirigeant·e·s. Le plan de prévention du suicide produit par A. VERDIER après la publication dans la presse des chiffres des suicides à la DGFIP est indigent, mettons-lui la pression et exigeons du changement.

PRIVATISER LA FRAUDE

En 2017, l'État décidait de fermer les guichets de carte grise dans les Préfectures. Trop chronophage. Tout le catéchisme libéral ronronnait pour soutenir la réforme : se recentrer sur les missions essentielles de l'État, externaliser à des acteurs plus agiles, bla bla bla... Dix ans après, la Cour des Comptes nous dit qu'un million de voitures circulent sans immatriculation propre et que les excès de vitesse de grande vitesse ont augmenté de 160 %. Criminel, donc. La fraude peut s'exercer par usurpation des identifiants d'un garage existant mais c'est souvent par la création d'une entreprise éphémère qui va créer de toute pièce des centaines d'immatriculations avant de disparaître. On les appelle les garages fantômes. La Préfecture sait, la police sait, la DGFIP sait, mais personne ne fait rien ! Le coût de la fraude est estimé à un demi milliard d'euros, une « paille » dans le budget de l'État. Mais il faut y ajouter des montants faramineux d'amendes non payées et irrécouvrables faute de trouver le réel contrevenant. Rien qu'à la trésorerie Nantes Amendes, il y a des millions d'€ irrécouvrables. **La CGT a interpellé** il y a quelques mois le n°1 de la DRFIP44 à ce sujet. Réponse de l'intéressé qui a fait une partie de sa carrière au ministère de l'Intérieur : « il faut savoir qu'il y avait des cas de corruptions dans l'émission des cartes grises par les Préfectures ». Ironie cauchemardesque.

Encore et toujours, comme pour les autoroutes et tant d'autres, privatiser est une aberration politique mais aussi économique. Battons-nous pour défendre et étendre les services publics !